

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-679/SG/CG portant le montant de la caisse d'avance de la Section Mines des Travaux publics.

n° 74-679/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS
ET DU TOURISME

Date de publication

17 avril 1974

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro

10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la caisse d'avance de la Sector=Mines des Travaux publics est porté de vingt mille à cent mille francs Djibouti (100 000FD).